



Direction régionale  
des affaires culturelles  
Centre

Service régional de l'archéologie

ARR-PRESC-DIAGNOSTIC  
n° 06/0264

**Arrêté**  
**d'annulation de prescription de diagnostic archéologique n° 05/0873 du 19 décembre 2005**  
relatif au projet de lotissement d'activités logistiques  
au lieu-dit "Michenon" à Salbris (Loir-et-Cher)

LE PREFET DE LA REGION CENTRE  
PREFET DU LOIRET  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code du patrimoine (partie législative) et notamment son livre V (archéologie) ;

VU la loi n° 2004-804 du 9 août 2004 et notamment son article 17 modifiant le code du patrimoine ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté n° 04-264 du 15 octobre 2004 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Louis LEPRETRE, Directeur régional des affaires culturelles du Centre, en matière d'administration générale ;

VU le dossier de demande d'autorisation de lotissement n° LT4123205L0002, déposé auprès de la commune de Salbris (Loir-et-Cher) le 10 novembre 2005 par la Société Deret Prologis Salbris, Garonor, Bâtiment G, 93614 Aulnay-sous-Bois, pour un projet de lotissement d'activités logistiques sur des terrains situés au lieu-dit "Michenon" à Salbris (Loir-et-Cher), cadastrés BH 133p à 135p, 148, 160, 193 218 et 226p, reçu à la Direction régionale des affaires culturelles du Centre, Service régional de l'archéologie, le 21 novembre 2005 ;

VU l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 05/0873 du 19 décembre 2005 relatif au dossier susvisé ;

VU le plan de récolement des travaux de dépollution pyrotechnique du site GIAT Industries à Salbris de la Direction centrale du service d'infrastructure de la défense, transmis par la Société d'équipement du Loir-et-Cher (SELC), reçu le 4 avril 2006 ;

**CONSIDERANT** que la quasié totalité de l'emprise du projet (887 648 m<sup>2</sup>) a fait l'objet d'une dépollution allant de 0,5 m minimum à 6 m de profondeur maximum (à l'exception de trois zones bordant l'enceinte du site qui n'ont pu être traitées en raison des perturbations magnétiques des galeries techniques) ;

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 05/0873 du 19 décembre 2005 est annulé.

**Article 2** : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la Société Deret Prologis Salbris, à la Direction départementale de l'Equipement du Loir-et-Cher et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Fait à Orléans, le 11 avril 2006

Pour le Préfet de la région Centre  
Préfet du Loiret et par délégation,  
Le Directeur régional des affaires culturelles  
empêché,  
Le Conservateur régional de l'Archéologie,



Laurent BOURGEAU

Destinataires :

Société Deret Prologis Salbris  
DDE du Loir-et-Cher  
INRAP

Copies pour information :

Préfecture du Loir-et-Cher  
Commune de Salbris